

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Elizabeth Fee |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. |
| 3. Guy Veillette | 6. Alexandre-Nicolas LeBlanc |

ABSENT(S) : Claude Villeneuve

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le Maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Daniel Décary, Directeur général et Secrétaire-trésorier et Bruno Bélisle Secrétaire-trésorier adjoint.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018
3. Informations émanant du Conseil
4. Période de questions portant sur les sujets apparaissant à l'ordre du jour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

5. Dépôt des états financiers pour l'année 2017
6. Liste des immeubles en vente pour non-paiement de taxes – Abrogation de la résolution 2018-03-05.05
7. Services informatiques (exploitation des logiciels) – Octroi d'un contrat
8. Services informatiques (services comptables et formation) – Octroi de contrat
9. Service de transport collectif – Acceptation d'une offre de service

RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DE TRAVAIL

FINANCES ET TRÉSORERIE

10. Acceptation des comptes à payer
11. Rapports des salaires nets – 2018-03
12. Fête nationale du Québec 2018 – Demande de subvention

GÉNIE ET TRAVAUX PUBLICS

13. Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook – Adoption du règlement d'emprunt #2018-001

PLANIFICATION ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

14. Règlement 2018-607 sur les dérogations mineures de la Municipalité du Village de North Hatley – Adoption du projet de règlement et fixation de la date de l'assemblée de consultation
15. Règlement 2018-608 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de North Hatley – Avis de motion
16. Règlement 2018-608 concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de North Hatley – Présentation
17. MRC de Memphrémagog - Nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

18. Conseil Sport Loisir Estrie – Adhésion
19. Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François - Adhésion

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Intérêt de la municipalité à être desservie par la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA)
21. Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est - Adoption du Règlement 2018-004

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

VARIA

- 22. Période de questions portant sur des sujets d'intérêt public local
- 23. Levée de l'assemblée

2018-04-09.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-04-09.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2018

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2018 soit adopté.

ADOPTÉE

2018-04-09.03

INFORMATIONS ÉMANANT DU CONSEIL

Le maire et les conseillers informent les citoyens de différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus et d'événements à venir.

2018-04-09.04

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LES SUJETS APPARAISSANT À L'ORDRE DU JOUR

Six (6) citoyens assistent à la séance.

INTERVENANTS

OBJETS

PAS DE QUESTIONS

2018-04-09.05

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2017

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers pour l'année 2017.

2018-04-09.06

LISTE DES IMMEUBLES EN VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES – ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2018-03-05.05

ATTENDU QUE la liste des immeubles mis en vente pour non-paiement de taxes doit être déposée, conformément aux dispositions de l'article 1022 du Code municipal et acceptée par le conseil;

ATTENDU QUE lors de la séance du 5 mars 2018 le conseil a procédé à l'acceptation d'une liste d'immeubles qu'il est opportun de reporter;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil abroge la résolution 2018-03-05.05.

ADOPTÉE

2018-04-09.07

SERVICES INFORMATIQUES (EXPLOITATION DES LOGICIELS) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Infotech, datée du 5 décembre 2017, pour le soutien à l'exploitation des logiciels Sygem pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021;

ATTENDU que cette offre de services vient fixer les coûts prévisibles pour chacune des années du contrat;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

ATTENDU que l'acceptation de cette offre de services vient abroger le contrat de services octroyé le 5 décembre 2016;

ATTENDU la disposition du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie le contrat pour le soutien à l'exploitation des logiciels Sygem pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021, aux coûts successifs de 5 915 \$, 6 155 \$, 6 035 \$ et 6 280 \$, taxes en sus, auxquels s'ajoute annuellement la somme de 625 \$ pour le service optimal, selon les conditions stipulées à l'offre de services datée du 5 décembre 2017 du fournisseur.

ADOPTÉE

2018-04-09.08

SERVICES INFORMATIQUES (SERVICES COMPTABLES ET FORMATION) – OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU l'offre de services présentée par la firme Infotech, datée du 28 Mars 2018, pour un support complémentaire en matière de services comptables et de formation;

ATTENDU la disposition du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur de gré à gré;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie le contrat pour la fourniture d'une banque de 14 heures, sans échéance d'épuisement, au coût de 1 120 \$, taxes en sus, selon les conditions stipulées à l'offre de services datée du 28 mars 2018 du fournisseur.

ADOPTÉE

2018-04-09.09

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF – ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE

ATTENDU la politique MADA en vigueur et le plan d'action afférent;

ATTENDU les orientations de la politique MADA en matière de transports et de mobilité et les actions à entreprendre en vue de faciliter les déplacements des citoyens vers les municipalités environnantes en encourageant le transport collectif;

ATTENDU les démarches complétées auprès de la MRC de Memphrémagog en vue d'assurer un service minimal de transport collectif de petits groupes vers la Ville de Magog;

ATTENDU l'offre de services du 5 avril 2018 présentée par la MRC de Memphrémagog, pour une année à compter du 1^{er} juin 2018; à raison de un vendredi par mois et de douze mercredis dans le cours de l'année, pour un coût maximal de 35\$ par déplacement, taxes en sus, pour la municipalité;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte de donner suite au projet de transport collectif selon l'offre de services du 5 avril 2018 présentée par la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

2018-04-09.10

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 9 avril 2018 par le Service de trésorerie, au montant de 129 985.63 \$ incluant les comptes de plus de 5 000 \$, selon la liste qui suit :

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

Municipalité du
VILLAGE DE NORTH HATLEY

**DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000\$
DISBURSED OVER \$ 5,000**

RÉUNION DU : lundi 9 avril 2018
MEETING OF : April 9, 2018

Déposé : 2018-04-09
Submit : 09-04-2018

FOURNISSEURS/SUPPLIERS	DATE	FACTURE/INVOICE	MONTANT/AMOUNT
INDUSTRIELLE ALLIANCE REER COLLECTIF	NOV, DÉC, JAN		10 766.36 \$ TOTAL 10 766.36 \$ Taxes incluses
SANI-ESTRIE COLLECTES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOST CONTENEUR JANVIER CONTENEUR JANVIER À MARS			7 081.43 \$ 385.17 \$ 505.89 \$ TOTAL 7 972.49 \$ Taxes incluses
REVENU QUÉBEC DAS			10 931.00 \$ TOTAL 10 931.00 \$
HYDRO QUÉBEC ÉLECTRICITÉ			7 750.03 \$ TOTAL 7 750.03 \$
COUTURE PLANCHERS DESIGN TUILES DE PLANCHER HV			7 500.03 \$ TOTAL 7 500.03 \$ Taxes incluses
PEINTURE DM GOSSELIN PEINTURE HV ET CENTRE COMMUNAUTAIRE			9 772.88 \$ TOTAL 9 772.88 \$ Taxes incluses
CLAUDE CINQ-MARS HONORAIRES INGÉNIERIE			5 337.70 \$ TOTAL 5 337.70 \$
GROUPE ULTIMA ASSURANCES GÉNÉRALES			21 377.00 \$ TOTAL 21 377.00 \$ Taxes incluses
		GRAND TOTAL	81 407.49 \$ Taxes incluses

ADOPTÉE

2018-04-09.11

RAPPORTS DES SALAIRES NETS – 2018-03

8 Employés et 7 membres du conseil

22 801,91 \$

2018-04-09.12

FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2018 – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley envisage la réalisation d'une programmation d'activités à l'occasion des festivités entourant la Fête Nationale du Québec, édition 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité du Village de North Hatley s'apprête à présenter une demande dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale du Québec;

ATTENDU QUE cette demande respecte les règles d'admissibilité.

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil de la Municipalité du Village de North Hatley autorise le dépôt d'une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et des Québécois pour l'organisation des festivités locales de la Fête Nationale du Québec, édition 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Daniel Décary, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité du Village de North Hatley, tous les documents requis dans le cadre de la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

ADOPTÉE

2018-04-09.13

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT #2018-001

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'approuver le Règlement d'emprunt # 2018-001 adopté par le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de gestion des déchets solides de la Région de Coaticook le 22 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 500 000\$.

ADOPTÉE

2018-04-09.14

RÈGLEMENT 2018-607 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY– ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT ET FIXATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement 2018-607 a été donné à la séance régulière du conseil du 5 mars 2018;

ATTENDU qu'une copie du projet du règlement 2018-607 a été remise à tous les membres du conseil;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le projet de règlement n° 2018-607- Règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité du Village de North Hatley soit adopté;

Le présent projet de règlement n° 2018-607 aura pour objet d'adopter des règles visant à permettre au Conseil d'autoriser la réalisation de travaux projetés ou la régularisation de travaux en cours ou terminés, lesquels ne satisfont pas à toutes les dispositions du Règlement de zonage ou de lotissement.

Le règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de dérogation mineure, les objets des règlements de zonage et de lotissement qui peuvent faire l'objet d'une demande de dérogation mineure, de même qu'il encadre les motifs d'admissibilité et de décision à l'égard d'une telle demande.

Une assemblée de consultation sera tenue le 18 avril 2018, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le règlement sera soumis pour adoption à une séance extraordinaire à être tenue le 18 avril 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville.

2018-04-09.15

RÈGLEMENT 2018-608 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE NORTH HATLEY– AVIS DE MOTION

Je, GUY VEILLETTE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 2018-608 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'adopter des règles visant à assurer un contrôle de la démolition des immeubles, à protéger les immeubles patrimoniaux, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de démolition, les documents à fournir pour déposer une demande de démolition et les garanties financières pouvant être exigées à l'égard d'une telle demande.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement fut remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

2018-04-09.16

RÈGLEMENT 2018-608 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE NORTH HATLEY-PRÉSENTATION

ATTENDU qu'un avis de motion du règlement 2018-608 a été donné à la séance régulière du conseil du 9 avril 2018;

ATTENDU qu'une copie du projet du règlement 2018-608 a été remise à tous les membres du conseil;

**SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR GUY VEILLETTE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

D'adopter le projet de règlement n° 2018-608- Règlement concernant la démolition d'immeubles sur le territoire de la municipalité du Village de North Hatley.

Le présent projet de règlement n° 2018-608 aura pour objet d'adopter des règles visant à assurer un contrôle de la démolition des immeubles, à protéger les immeubles patrimoniaux, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de démolition, les documents à fournir pour déposer une demande de démolition et les garanties financières pouvant être exigées à l'égard d'une telle demande.

Le règlement sera soumis pour adoption à une séance extraordinaire à être tenue le 18 avril 2018, à 19 h, à l'hôtel de ville.

2018-04-09.17

MRC DE MEMPHRÉMAGOG – NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES À TITRE D'INSPECTEURS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog et la municipalité de North Hatley ont convenu d'une entente intermunicipale relative à la patrouille nautique sur le lac Massawippi et la rivière Massawippi;

ATTENDU QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé sont embauchés pour la saison 2018 pour assurer, notamment :

- l'application des ententes de délégation de compétence et des ententes de services avec la MRC de Memphrémagog sur le lac Massawippi et la rivière Massawippi;
- l'application des règlements édictés en conformité avec la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada;
- l'application, entre autres et non limitativement, des règlements suivants, à savoir :
 - Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments
 - Règlement sur les petits bâtiments
 - Règlement sur la compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance
 - Règlement sur les bouées privées
 - Règlement concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes

ATTENDU QUE chacune des municipalités riveraines doit nommer les patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, par résolution, aux fins d'application des règlements cités;

**SUR PROPOSITION D'UMENT FAITE PAR ÉLIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE les patrouilleurs nautiques, William Massé, Félix Cournoyer, Anthony Leroux, Antoine Lefebvre, Audrey Boulanger et Guillaume Dubé soient nommés inspecteurs municipaux, aux fins d'application des règlements énumérés ci-dessus, pour la période du 1er mai au 31 octobre 2018.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

2018-04-09.18

CONSEIL SPORT LOISIR ESTRIE – ADHÉSION

ATTENDU QUE le Conseil sport loisir de l'Estrie offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux villes et municipalités de l'Estrie en matière de sport et de loisir;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'adhérer à l'organisme;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adhère au Conseil sport loisir de l'Estrie.

D'assumer le coût de 70 \$ pour son adhésion pour la prochaine année.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 494.

DE nommer la conseillère Marcella D. Gerrish et le directeur général Daniel Décarly comme représentants de la Municipalité aux activités du CSLE.

ADOPTÉE

2018-04-09.19

CONSEIL DE GOUVERNANCE DE L'EAU DES BASSINS VERSANTS DE LA RIVIÈRE SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION

ATTENDU QUE le Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François offre des services d'accompagnement et de support-conseil aux villes et municipalités de l'Estrie;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'adhérer à l'organisme;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ELIZABETH FEE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la Municipalité du Village de North Hatley adhère au COGESAF.

D'assumer le coût de 75 \$ pour son adhésion pour la prochaine année.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 494.

ADOPTÉE

2018-04-09.20

INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ À ÊTRE DESSERVIE PAR LA CENTRALE D'APPELS D'URGENCE CHAUDIÈRE-APPALACHES – (CAUCA)

ATTENDU QUE depuis 2008 la municipalité est desservie par le Centre d'appels 911 de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE, le 17 mai 2017, la MRC de Memphrémagog a signifié à la Ville de Lévis, conformément à l'article 12 de l'entente relative à la fourniture du service de réponse aux appels d'urgence 911, un avis de non-renouvellement de l'entente en vigueur devant se terminer le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE, depuis ce moment, le comité de sécurité incendie, assisté des directeurs incendie du territoire de la MRC, a exploré diverses propositions soumises par trois centrales d'appels;

ATTENDU QUE, dans le cadre de ces analyses comparatives, les aspects techniques, la recherche et le développement menés par les centrales, le degré de satisfaction des clients desservis par les centrales et les aspects financiers ont été considérés;

ATTENDU QUE des rencontres ont été tenues avec les représentants des trois centrales faisant l'objet de l'analyse comparative;

ATTENDU QUE les membres du comité de sécurité incendie et les directeurs incendie recommandent unanimement de retenir la proposition de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches;

ATTENDU QUE le conseil de la MRC a adopté, lors de sa séance du 21 février, une résolution signifiant son intention de conclure une entente avec la centrale de réponse aux appels d'urgence 911 CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) à compter de janvier 2019;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités de la MRC de centraliser le centre d'appels auprès d'un même fournisseur et, à cette fin, de conclure ensemble une entente intermunicipale auprès d'un même fournisseur;

ATTENDU QU'il est préférable qu'un seul intervenant négocie une telle entente globale;

ATTENDU QUE la MRC pourrait être cet intervenant;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MICHAEL PAGE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la municipalité du Village de North Hatley manifeste son intérêt à ce qu'une entente intermunicipale globale soit négociée et convenue avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches par la MRC de Memphrémagog en matière de réponse aux appels d'urgence 911.

ADOPTÉE

2018-04-09.21

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION INCENDIE
MEMPHRÉMAGOG EST - ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-004**

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'approuver le Règlement d'emprunt numéro 2018-004 adopté par la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est le 19 mars 2018 autorisant un emprunt au montant de 2 145 665,78 \$.

ADOPTÉE

VARIA

2018-04-09.22

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR DES SUJETS D'INTÉRÊT PUBLIC LOCAL

INTERVENANTS	OBJETS
MME DOMINIQUE CYR	INFOS SUR LA RENCONTRE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2018
M. MICHAEL ROCHETTE	INFOS SUR L'EMPRUNT DE LA RIGDSC
MME OÛIDA MOLINER	INFOS SUR RÈGLEMENT DE DÉMOLITION
M. MICHAEL ROCHETTE	INFOS SUR LE RUISSEAU KEZAR
M. PAUL ST-PIERRE	INFOS SUR VOIE DE CONTOURNEMENT POUR LE NOUVEAU PONT
M. MICHAEL ROCHETTE	INFOS SUR SUBVENTION POUR PAVAGE ET RECHARGEMENT,
M. MICHAEL ROCHETTE	EST-CE QU'IL Y A DES PLANS POUR PAVER DES RUES NON-PAVÉES DANS LA MUNICIPALITÉ
M. PAUL ST-PIERRE	INFOS FRAIS INGÉNIERIE DE CLAUDE CINQ-MARS
M. MICHAEL ROCHETTE	INFOS CENTRALE CAUCA ET BILINGUISME
M. PAUL PARKER	INFOS CENTRALE CAUCA

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
9 AVRIL 2018**

2018-04-09.23

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h47, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS-GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et Secrétaire- trésorier

Je, Michael Page, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROJET - À ÊTRE ADOPTÉ